

CONTRAT D'ASSISTANCE JURIDIQUE

LW AND ASSOCIATES 26/F, Block 2 Sunmax Technology Plaza, Nanshan, Shenzhen, China

+32 4 66 91 02 07 contact@lwandassociates.com (ci-après dénommé "l'Avocat")----- (ci-après dénommé "le Client")

Préambule

Le présent contrat définit les conditions dans lesquelles le cabinet LW AND ASSOCIATES s'engage à représenter et conseiller M. Antoine DUBUS dans le cadre de l'affaire pénale, contre la société HBG INTERNATIONAL devant le tribunal pénal de la république populaire de chine.

Les parties conviennent des termes suivants :

Article 1 : Objet du contrat

Le cabinet LW AND ASSOCIATES est mandaté par le Client pour le représenter et le conseiller dans l'élaboration d'un acte juridique pour l'obtention de dommages et intérêts.

Article 2 : Honoraires

2.1 Tarification

Les honoraires du cabinet LW AND ASSOCIATES seront établis sur la base de :

- Un forfait de base de 0,00 euros pour la constitution du dossier de défense, à régler à la signature de ce contrat.

2.2 Frais supplémentaires

Le Client s'engage à régler 10% sur le montant des sommes brutes allouées au client et exigible dès le prononcé de la décision de justice.

Article 3 : Obligations de l'Avocat

Le cabinet LW AND ASSOCIATES s'engage à :

3.1 Diligence et professionnalisme

Agir avec diligence, compétence et loyauté dans l'intérêt du Client.

3.2 Information

Informé le Client de manière régulière sur l'état d'avancement de son dossier et des décisions prises.

3.3 Confidentialité

Respecter le secret professionnel et la confidentialité des informations fournies par le Client.

Article 4 : Obligations du Client

Le Client s'engage à :

4.1 Collaboration

Fournir toutes les informations et documents nécessaires au cabinet LW AND ASSOCIATES pour le bon traitement de son dossier.

4.2 Paiement

Régler les honoraires et les frais conformément à l'article 2, dans les délais impartis.

4.3 Communication

Informez immédiatement le cabinet LW AND ASSOCIATES de toute évolution ou changement relatif à son dossier.

Article 5 : Résiliation

5.1 Droit de résiliation

Le présent contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties à tout moment, sous réserve d'un préavis de 15 jours.

5.2 Effets de la résiliation

En cas de résiliation, le Client s'engage à payer les honoraires et frais engagés jusqu'à la date de résiliation.

Article 6 : Règlement des litiges

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat sera soumis au tribunal compétent. Les parties s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend avant d'intenter une action en justice.

Article 7 : Droit applicable

Le présent contrat est soumis au droit de la république populaire de Chine.

Article 8 : Dispositions finales

8.1 Modification

Le présent contrat ne peut être modifié que par écrit et signé par les deux parties.

8.2 Intégralité

Le présent contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties et remplace tout accord antérieur, oral ou écrit.

Fait à Shenzhen le 19/02/2025